

Le Nouveau-Brunswick est à une croisée des chemins:

L'impôt progressif, un choix clair

Jason Edwards avec Rod Hill

Le Nouveau-Brunswick est à une croisée des chemins. Au cœur de la crise économique de 2008, le gouvernement Libéral de l'époque a décidé de mettre en œuvre un plan pour diminuer, de façon importante, les impôts des particuliers et des entreprises au N.-B. Au même temps, le gouvernement est confronté à des défis engendrés par un dollar canadien fort et l'effondrement de la situation économique des États-Unis. Ainsi, leur plan a contribué à la perte des centaines de millions de dollars, ce qui a drainé ses surplus et créé un déficit (Voir Annexe I Figure 1).

La pauvreté et le chômage, de même que les inégalités sociales et en santé qui existaient avant la crise, se sont accentués après cette récession profonde. La province est aussi confrontée au fait que les transferts de paiement du fédéral diminuent en tant que proportion des coûts des services sociaux et de santé. C'est le mauvais chemin à suivre; la province doit changer de direction.

Le temps est venu, pour la province, d'adopter une approche plus viable par rapport aux politiques fiscales et économiques, qui améliorent la vie de toutes les personnes du N.-B. Elle doit générer les revenus nécessaires pour faire des investissements pour l'avenir.

Changer la structure des impôts des particuliers afin de la rendre plus équitable permettra à la province d'aller dans la bonne direction. L'impôt progressif pourrait permettre d'alléger le problème de diminution des revenus. Il permettrait au N.-B. d'avoir les sommes nécessaires pour offrir des programmes de santé, d'éducation et de services sociaux. Cela diminuerait le déficit, tout en assurant que tous les citoyens paient leur juste part.

Les dépenses publiques

Une compréhension véritable des avantages tirés des dépenses publiques est, souvent, ce qui est absent du débat entourant la fiscalité. Une diminution du revenu a un impact tangible sur la vie de tous.

Un Canadien reçoit, en moyenne, l'équivalent de **17 000 \$** d'avantages annuels venant des services publics. Pour assurer un certain niveau de vie, nous dépendons de ces services, notamment éducation, soins de santé, garderies, pensions publiques, assurance-emploi, et avantages pour obligations familiales.¹ En fait, tous les Canadiens tirent un avantage du secteur public et cet avantage représente une partie importante de leur revenu (voir Annexe 1, Figure 2).

Réforme de l'impôt régressif au Nouveau-Brunswick

Selon des études menées par des chercheurs indépendants et non partisans, le N.-B. a adopté un système fiscal qui est profitable à quelques-uns, mais il représente un fardeau pour plusieurs autres. De plus, la structure fiscale de la province limite notre capacité à générer des revenus et ne réussit pas à stimuler une croissance importante.

Considérez les plus récents changements apportés à notre structure fiscale. Le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* de 2009 du gouvernement propose un programme de réforme fiscale selon lequel le gouvernement a dit que le revenu fiscal diminuerait d'une somme totale annuelle de 325 millions \$ en 2011-2012.² Perdre des revenus nuit à toutes les personnes du N.-B., car cela diminue notre capacité de fournir des services adéquats. Mais qui profite de ces changements?

Les changements à la structure des impôts des particuliers au Nouveau-Brunswick, initiés en 2009, se traduiraient en une réduction d'impôt de 395 \$ (2008-2012) pour une personne dont le revenu annuel est de 30 000 \$. Par contre, une personne dont le revenu imposable est de 150 000 \$ aurait une réduction d'impôt de 5 922 \$ (2008-2012). Ainsi, la personne ayant un revenu élevé profite **près de quinze fois plus** que celle dont le revenu est de 30 000 \$ (voir Annexe I, Tableau 1).³

Impôts et inégalité de revenu

Les impôts des personnes à revenu élevé reviennent à des niveaux datant des années 1920 (Annexe 1, Figure 3). Cela a contribué à la concentration sans précédent de la richesse dans les mains d'un petit pourcentage de personnes, dans la province et au pays. En fait, à l'échelle du pays, 3,8 % des foyers contrôlent plus de 67 % de la richesse financière totale.⁴ En 2009, au Nouveau-Brunswick, la proportion du revenu total après impôt des 20 % les plus riches était de 41,9 %, alors que celle du 20 % le plus pauvre représentait 5,4 %.⁵

Une étude, couvrant les années 1990 à 2005, explique comment le système fiscal a contribué à cette inégalité. Selon cette étude, « Les personnes se classant dans le 1 % supérieur bénéficient non seulement d'un taux d'imposition plus bas que celui qu'elles avaient en 1990, mais leur taux est actuellement légèrement inférieur à celui que payait le 10 % le plus pauvre... Les réductions d'impôt ont été le principal facteur derrière l'érosion de l'équité en matière d'impôt au Canada, et les réductions d'impôt des particuliers ont orienté les réductions des taux pour les plus riches. »⁶ Par exemple, pendant la période de l'étude, la plupart des Canadiens ont vu leurs impôts diminuer d'environ 2 % alors qu'ils ont diminué de près de 4 % pour le 1 % des personnes dont le revenu est le plus élevé.

Inégalité de revenu : mauvais pour tous

L'inégalité nuit à tous les Canadiens. C'est ce qu'observe le Conference Board du Canada qui, dans deux rapports récents, précise que : « Une grande inégalité peut diminuer la croissance économique si cela signifie que le pays n'utilise pas toutes les compétences et les capacités de ses citoyens ou si cela nuit à la cohésion sociale et augmente les tensions sociales. »⁷ [Traduction]. Même le secteur des entreprises reconnaît que cette augmentation de l'inégalité – dont une grande partie peut être attribuable à un système fiscal inadéquat – nuit à l'économie nationale.

Les études établissent un lien entre inégalité économique et indicateurs sociaux négatifs. Il y a des corrélations importantes entre l'inégalité et plusieurs problèmes, notamment maladie mentale, toxicomanie, obésité, grossesse chez les adolescentes, taux d'abandon scolaire, crimes violents, criminalité chez les jeunes, et taux d'incarcération.⁸

De plus, selon une étude récente intitulée *Le coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick*, la pauvreté coûte, au gouvernement, une somme estimée de 500 millions de dollars par année, soit 6,5 % du budget provincial pour 2009-2010.⁹

Trouver une solution

Si nous voulons observer une croissance de l'économie et des collectivités florissantes au Nouveau-Brunswick, la province doit adopter un système d'impôt progressif. Le but devrait être une structure d'impôt progressif qui permet à la province de payer ses programmes publics. Perdre des revenus fiscaux c'est perdre des services essentiels et soutirer de l'argent de notre économie en déclin. Les réductions adoptées par le gouvernement Graham nuisent au N-B. et ne sont pas viables.

Une structure d'impôt progressif comprend des tranches d'imposition équitables qui augmentent de façon égale. En raison des changements apportés depuis le gouvernement Graham, revenir aux taux d'imposition d'avant 2008, et une tranche d'imposition supplémentaire pour ceux dont le revenu annuel est supérieur à 150 000 \$, serait un pas dans la bonne direction. Cela s'avère particulièrement vrai si nous considérons le revenu pouvant être généré. Selon notre estimation conservatrice, le gouvernement augmenterait ses recettes d'environ **260 millions \$** grâce à cette formule.¹⁰ (Voir Annexe 2 pour plus de détails sur la façon dont cela a été calculé). Les calculs sont basés sur les données fiscales 2009 de Statistique Canada, et utilisent les taux de 2008 ainsi que des tranches rajustées en fonction de l'inflation pour arriver à une estimation pour 2012; voir l'Annexe 2, Tableau 1 pour la variation estimée de taux moyens d'impôts et prélèvements fiscaux moyens par revenu et voir Annexe 2, Tableau 2 pour les taux marginaux d'impôt actuels et proposés.

La somme importante de deux cent soixante millions de dollars pourrait servir à fournir des services essentiels, dont la santé, l'éducation, les infrastructures, ainsi que la réduction du déficit.

Conclusion

Le Nouveau-Brunswick est à une croisée des chemins. Adopter un système d'impôt progressif est le choix clair pour le N.-B. En augmentant les impôts de manière progressive, le gouvernement peut maintenir et même élargir les dépenses au-delà de ce qu'il serait autrement en mesure de faire, tout en réduisant le déficit. En comparaison avec l'alternatif – la réduction d'emplois et de services pour payer le déficit – le résultat devrait être une augmentation nette des dépenses et de l'activité économique, ainsi que d'une meilleure qualité de vie.

Nous recommandons que le gouvernement établisse une Commission sur l'impôt équitable dont le mandat serait d'examiner comment les personnes du N.-B. paient pour les services et les infrastructures dont le N.-B. a besoin, et de s'assurer que tous contribuent à leur juste part.

Références

¹ Hugh Mackenzie et Richard Shillington, *Canada's Quiet Bargain: The Benefits of Public Spending*, 2009, www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-quiet-bargain

² Ministère des finances du Nouveau-Brunswick, *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick, 2009-2012*, www.gnb.ca/0160/budget/buddoc2009/Plan_for_lower_taxes-f.pdf

³ Ces modifications fiscales devaient être mises en œuvre en quatre phases. Les trois premiers ont été mis en œuvre, mais la dernière phase (la deuxième étape de réduction pour la tranche d'imposition supérieure) n'a pas été mise en œuvre par le gouvernement Alward. Pour une analyse complète de l'impact de ce plan fiscal, Joe Ruggeri et Jean-Philippe Bourgeois, *The Fiscal and Economic Implications of Tax Reform in New Brunswick*, 2011, www.policyalternatives.ca/publications/reports/fiscal-and-economic-implications-tax-reform-new-brunswick

⁴ Armine Yalnizyan, *The Rise of Canada's Richest 1%*, 2010, www.policyalternatives.ca/publications/reports/rise-canadas-richest-1

⁵ www.policyalternatives.ca/multimedia/you-oughta-know-income-shares-canada

⁶ Marc Lee, *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1990 to 2005*, 2007, www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2007/Eroding_Tax_Fairness_web.pdf

⁷ Armine Yalnizyan, *When Business Talks About Inequality, it's Time to Worry*, 2011, www.theglobeandmail.com/report-on-business/economy/economy-lab/the-economists/when-business-talks-about-inequality-its-time-to-worry/article2181391/

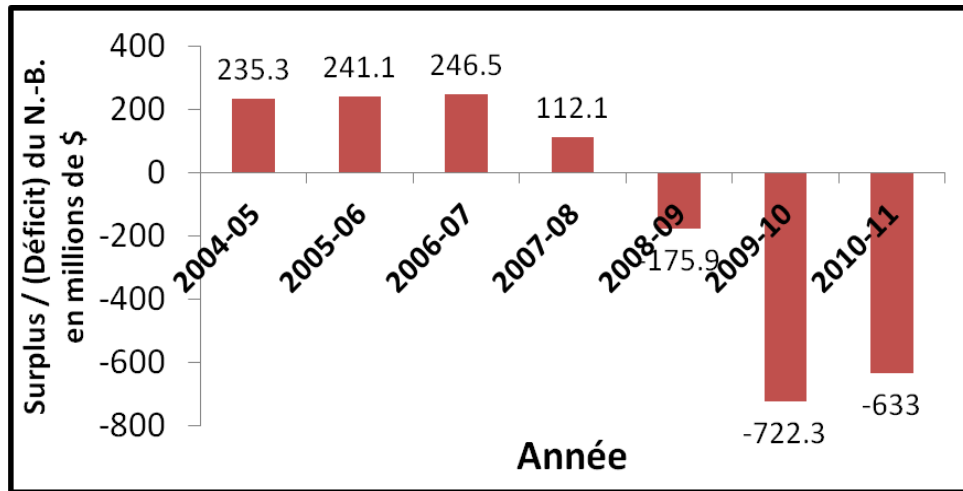
⁸ Richard Wilkinson et Kate Pickett, *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, London: Allen Lane, 2009.

⁹ Angella MacEwen et Christine Saulnier, *Le coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick 2009*, Halifax: CCPA, 2011. <http://www.frontnb.ca/Document/ccpa-cout-pauvrete.pdf>

¹⁰ Données tirées des déclarations de revenu 2009 de Statistique Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/stts/gb09/sfp/fnl/html/to2anb-fra.html>

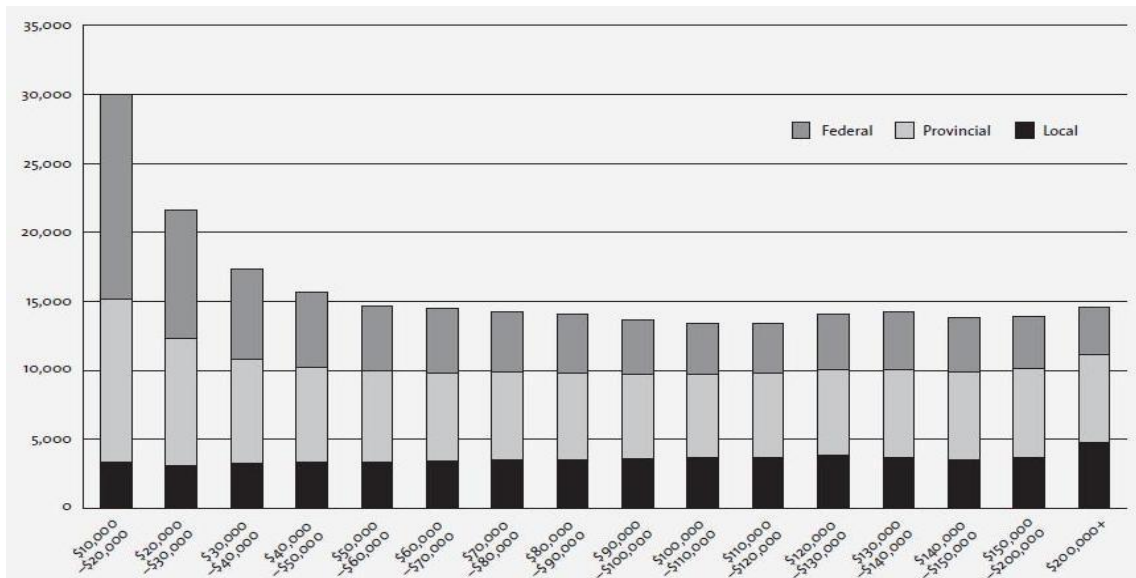
Annexe 1

Figure 1. Surplus-(Déficit) du N.-B. de 2004-05 à 2010-11(en millions de \$)



Source: Ministère des Finances. *Fiche d'information – Finances: Indicateurs De Santé Financière*, 2010-11. Fredericton, Gouv. de NB, 2011.

Figure 2. Bénéfices des dépenses publiques par habitant en fonction du revenu des ménages - Canada, 2006, par niveau de gouvernement



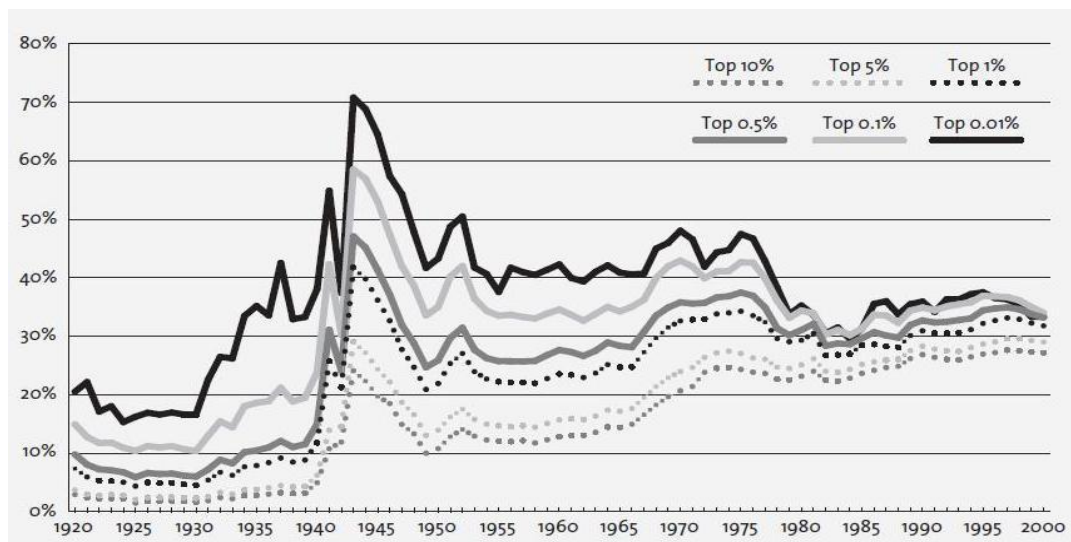
Source: Hugh Mackenzie and Richard Shillington, *Canada's Quiet Bargain: The Benefits of Public Spending*, 2009.

Tableau 1. Anticipation des montants d'argent économisé pour une personne seule et pour une famille ayant un seul gagne-pain (Différence entre 2008 et 2012)

| Revenu taxable | Personne seule | Famille ayant un seul gagne-pain |
|----------------|----------------|----------------------------------|
| \$15,000 | \$65 | \$0 |
| \$30,000 | \$395 | \$583 |
| \$60,000 | \$1,307 | \$1,283 |
| \$90,000 | \$2,619 | \$2,596 |
| \$150,000 | \$5,922 | \$5,898 |

Source : *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick 2009-2012*. Mars 2009, ministère des Finances.

Figure 3. Average tax rates on high-income earners, Canada, 1920-2000.



Armine Yalnizyan, 2010, *The Rise of Canada's Richest 1%*, Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.

Annexe 2 : notes documentaires et méthodologie des calculs

Roderick Hill, UNB Saint John

La présente annexe explique comment l'incidence sur les recettes nettes d'un retour aux taux d'imposition de 2008 et de l'ajout d'une tranche de revenu supérieur à 150 000 \$ (en dollars de 2009) a été calculée. L'estimation est fondée sur les données de l'année d'imposition 2009 (les plus récentes disponibles), telles que résumées par Statistique Canada. Le calcul a été effectué en deux étapes, en commençant par les données réelles de 2009.

Étape 1

Premièrement, pour chaque catégorie de revenu apparaissant dans le tableau 1, j'ai calculé le revenu imposable moyen dans la catégorie. Ensuite, pour ce niveau de revenu imposable, j'ai calculé l'impôt sur le revenu (IR) brut du Nouveau-Brunswick en me servant des taux réels de 2009. En comparant l'IR brut du Nouveau-Brunswick avec les recettes nettes de la province provenant de l'IR, j'ai obtenu la valeur globale des crédits d'impôt auxquels ont eu recours les contribuables appartenant à cette catégorie de revenu. J'ai par la suite estimé la valeur des retenues ayant généré ces crédits en divisant la valeur des crédits d'impôt par le taux d'imposition marginal de 2009 pour la tranche de revenu la plus basse.

Dans l'étape suivante, j'ai calculé combien d'impôt brut aurait été perçu de chaque catégorie de revenu en se servant des taux de 2008 en plus de la nouvelle tranche proposée. Il s'agit du montant provenant de la personne moyenne de la catégorie multiplié par le nombre de personnes dans la catégorie en question. J'ai converti le résultat en une estimation des recettes nettes de l'impôt sur le revenu en soustrayant une estimation du total des crédits d'impôt aux taux d'imposition marginaux de 2008.

Étape 2

Je me suis servi des résultats de la première partie de l'étape 1 pour calculer les recettes prévues en ayant recours aux données de 2009, mais en supposant que les taux d'imposition actuels soient appliqués. Pour chaque catégorie de revenu, j'ai calculé l'impôt brut prévu et ensuite soustrait les crédits d'impôt estimés en me servant du taux marginal courant (0.091) pour la première tranche. Cela donne une estimation des recettes fiscales nettes selon les taux courants. La différence entre ces valeurs et les recettes fiscales nettes réelles de 2009 montre l'effet des réductions supplémentaires appliquées après 2009 et donc de l'incidence sur les recettes du renversement de ces changements.

Ensuite, l'addition des résultats de l'étape 1 et de l'étape 2 donne le changement total en recettes fiscales nettes découlant du passage des taux actuels aux taux de 2008 avec la tranche supplémentaire.

Résumé des résultats pour chaque catégorie de revenu

Ces estimations de l'augmentation des recettes fiscales nettes deviennent alors plus révélatrices si on les divise par le nombre de personnes dans la catégorie de revenu et ensuite par le revenu moyen de la catégorie, afin d'exprimer l'augmentation en pourcentage des revenus totaux. En comparant ces valeurs entre les catégories de revenu (voir annexe 2, tableau 1), la nature progressive du changement proposé au taux d'imposition apparaît clairement.

Changements aux recettes fiscales

En additionnant le changement estimé aux recettes fiscales nettes dans l'ensemble des catégories de revenu, on obtient le changement total en dollars de 2009 pour les niveaux de revenu de 2009. Cela représente 238 millions de dollars par année.

L'estimation de 238 millions de dollars demeure une sous-évaluation des recettes que ces taux d'imposition généreraient en 2012 en raison de la croissance de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers depuis 2009. Avec la croissance réelle des revenus, les recettes réelles provenant de l'impôt sur le revenu devraient augmenter tout aussi rapidement. Dans le budget du Nouveau-Brunswick de 2011, le document *Perspectives économiques 2011-2012* (p. 9) prévoit une croissance des revenus personnels nominaux globaux au Nouveau-Brunswick de 3,7 % (2010), de 3,1 % (2011) et de 3,0 % (2012). Il faudrait ajuster ces valeurs en fonction de l'inflation pour obtenir la croissance réelle, car l'impôt sur le revenu des particuliers est indexé.

En nous servant des données de l'indice des prix à la consommation du site Web de la Banque du Canada (inflation de 2,35 % en 2010 et de 2,3 % en 2011) et en supposant que l'inflation sera de 2 % en 2012, nous obtenons une croissance du revenu des particuliers globale réelle de 1,35 %, de 0,8 % et de 1 % pour les années 2010, 2011 et 2012.

Si les recettes provenant de l'impôt des particuliers avaient augmenté au même rythme, cela voudrait dire que la réforme fiscale proposée produirait en 2012 des recettes additionnelles de $238 \$ \times 1,0135 \times 1,008 \times 1,01 = 245,6$ millions en dollars de 2009.

Si cette valeur est exprimée en dollars de 2012, nous pouvons alors réintégrer les taux d'inflation :

$245,6 \text{ M\$} \times 1,0235$ [inflation de 2010] $\times 1,023$ [inflation de 2011] $\times 1,02$ [inflation présumée de 2012] = 263 M\$ en dollars de 2012.

Donc, les taux d'imposition du revenu des particuliers que nous proposons généreraient environ 260 millions de dollars annuellement pour la province – ce qui représente une part importante du déficit fiscal actuel – tout en améliorant l'équité de l'ensemble du régime fiscal.

Annexe 2, Tableau 1

Changement estimé dans les taux d'imposition moyens et dans les paiements d'impôt moyens de 2009, par catégorie de revenu avant impôt

| <u>Catégorie de revenu</u> (milliers de dollars de 2009) | <u>Taux moyen d'IR net du N.-B. aux taux d'imposition marginaux de 2011</u> (pourcentage) | <u>Augmentation des paiements d'impôt individuel moyens pour les déclarations imposables en 2009, en dollars de 2009</u> | <u>Augmentation de l'IR en pourcentage du revenu moyen dans cette catégorie de revenu en 2009</u> | <u>Recettes additionnelles dans l'année d'imposition 2009 (milliers de dollars de 2009)</u> |
|--|---|--|---|---|
| De 0 à 5 | 1,0 % | 4 \$ | 0,1% | 3 \$ |
| De 5 à 10 | 0,5 | 5 \$ | 0,1 | 19 |
| De 10 à 15 | 1,1 | 16 \$ | 0,1 | 304 |
| De 15 à 20 | 2,2 | 44 \$ | 0,2 | 1 436 |
| De 20 à 25 | 3,3 | 84 \$ | 0,4 | 3 663 |
| De 25 à 30 | 4,2 | 129 \$ | 0,5 | 5 753 |
| De 30 à 35 | 4,7 | 172 \$ | 0,5 | 7 318 |
| De 35 à 40 | 5,2 | 218 \$ | 0,6 | 8 169 |
| De 40 à 45 | 5,7 | 338 \$ | 0,8 | 10 168 |
| De 45 à 50 | 6,0 | 470 \$ | 1,0 | 11 149 |
| De 50 à 55 | 6,4 | 607 \$ | 1,2 | 11 705 |
| De 55 à 60 | 6,7 | 749 \$ | 1,3 | 11 778 |
| De 60 à 70 | 7,0 | 960 \$ | 1,5 | 24 637 |
| De 70 à 80 | 7,5 | 1 249 \$ | 1,7 | 24 155 |
| De 80 à 90 | 7,8 | 1 567 \$ | 1,9 | 17 569 |
| De 90 à 100 | 7,9 | 1 929 \$ | 2,0 | 13 757 |
| De 100 à 150 | 8,0 | 2 721 \$ | 2,3 | 35 234 |
| De 150 à 250 | 8,6 | 4 919 \$ | 2,7 | 19 331 |
| Plus de 250 | 9,6 | 19 162 \$ | 4,4 | 31 809 |
| Total | | | | 237 956 \$ |

Source : calculs des données de Statistique Canada de 2009 par les auteurs. <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/stts/gb09/sfp/fnl/html/t02anb-fra.html>

Annexe 2

Tableau 2.

| <u>Revenu imposable (2009 dollars)</u> | <u>Taux marginaux d'imposition (2011)</u> | <u>Taux marginaux d'imposition proposés (2012)</u> |
|--|---|--|
| \$0 - \$35,707 | 9.1% | 10.12% |
| \$35,708 - \$71,415 | 12.1% | 15.48% |
| \$71,416 - \$116,105 | 12.4% | 16.8% |
| \$116,106 - \$149,999 | 14.3% | 17.95% |
| \$150,000 + * | 14.3% | 21.0% |

* Nouvelle tranche proposée

Au sujet des auteurs :

Jason Edwards est Agent de recherche au bureau du CCPA de la Nouvelle-Écosse. Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences politiques de l'université UNB Fredericton, il a publié des articles mettant l'accent sur le salaire minimum et les faibles salaires. Il écrit aussi des blogues pour BehindtheNumbers.ca et MaritimePerspective.ca.

Roderick Hill est un professeur d'économie à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John et un associé de recherche du bureau du CCPA-Nouvelle-Écosse.

Remerciements : Nous aimerions remercier Mathieu Dufour pour son collaboration. Nous tenons à remercier le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pour la traduction française.



Ce rapport est diffusé en partenariat avec le Front commun pour la justice sociale inc., organisation sans but lucratif du Nouveau-Brunswick, engagée à créer une plus grande solidarité au sein de la société, particulièrement avec les personnes vivant dans la pauvreté.



www.frontnb.ca

Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick
51, rue Williams, Moncton, NB E1C 2G6
Tél. : 506-855-8977; courriel: fcjsnb@nb.sympatico.ca

La publication *Point de mire* offre commentaires et réflexions sur des politiques particulières ou des décisions gouvernementales dans le but de stimuler le débat public. *Les opinions dans ce document ne représentent pas nécessairement les opinions du CCPA-NE.*



BUREAU DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau de la Nouvelle-Ecosse
Boite Postale 8355, Halifax, N.E. b3k 5m1
tél 902-477-1252 téléc 902-484-6344
courriel ccpans@policyalternatives.ca

CAW 557
OTTAWA

Ce rapport est disponible gratuitement sur le site web du CCPA à l'adresse www.policyalternatives.ca. Vous pourrez aussi faire un don ou devenir membre, qui nous aidera à continuer de permettre aux gens d'accéder gratuitement à nos idées et à nos résultats de recherche.